

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Centre universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse 1 Capitole – UT1 (déposant)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Risques, organisations, santé

Établissement déposant : Centre universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilité(s) :/

La licence en droit du Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) J.-F. Champollion s'inscrit dans le champ *Risques, Organisations, Santé* de cet établissement et relève du domaine Droit-économie-gestion. Localisée sur le pôle universitaire d'Albi, la licence dont l'effectif cumulé des trois années s'élève à environ 500 étudiants depuis 2012 propose une formation pour un juriste généraliste. Elle permet d'aborder en trois années déclinées en six semestres les grands domaines du droit que sont le droit privé, le droit public, le droit international et européen et l'histoire du droit. Reposant sur une acquisition de connaissances et de compétences offerte grâce au suivi de cours magistraux et de travaux dirigés, la licence de droit propose une formation juridique classique qui permet principalement une poursuite d'études en master de droit tout en mettant l'accent sur la préparation à l'insertion professionnelle. La progressivité de la formation est assurée grâce à une première année (licence 1^{ère} année-L1) consacrée à l'acquisition des bases de l'enseignement juridique et une deuxième année (licence 2^{ème} année-L2) permettant de consolider les bases. La troisième année de licence (licence 3^{ème} année-L3) prépare les étudiants à une certaine spécialisation puisqu'ils doivent choisir au sixième semestre de s'inscrire dans un parcours de droit privé ou de droit public.

Avis du comité d'experts

La licence de droit permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences normalement attendues dans un tel cursus. Elle ressemble ainsi à la plupart des licences en droit généralistes.

La formation propose un parcours unique du semestre 1 de la licence jusqu'au semestre 5 qui se fonde sur la délivrance d'enseignements académiques traditionnels et sur la possibilité de choisir des matières optionnelles. Les mécanismes de sélection de ces derniers cours sont toutefois difficiles à appréhender. De même, si l'éventail des enseignements permettant l'acquisition de connaissances associées au droit durant la licence est relativement ouvert, celui-ci ne propose pas à proprement parler de disciplines d'ouverture. La culture générale semble de plus essentiellement disciplinaire alors que des conférences de culture générale (en L1 et L2) et des séminaires spécialisés en L3 sont apparemment organisés. Ces manifestations ou tout autre enseignement ou investissement pédagogique original mériteraient d'être valorisés.

La licence offre par ailleurs des dispositifs d'aide à la réussite principalement centrés sur la professionnalisation. En effet, il ne semble pas exister de mécanismes de soutien ou de tutorat pour les étudiants en difficulté alors que l'établissement semble avoir une bonne connaissance de la population étudiante et que le taux de réussite en 1^{ère} année de licence demeure moyen (52 % en 2011-2012 ; 51% en 2013) En revanche un stage préprofessionnel est proposé de manière facultative en L1, devenant obligatoire en L2 et L3. Cette action en faveur de l'insertion est de plus renforcée notamment en L3 par des conférences de découverte des métiers du droit. En dépit de cette attention particulière de la formation et du Centre universitaire Jean-François Champollion - CUFR, l'insertion professionnelle dès la fin de la licence demeure faible (une en 2010-2011 ; cinq en 2011-2012 ; cinq en 2012-2013). La poursuite d'études en masters, non spécifiés en l'occurrence et ne relevant pas du champ *Risque, Organisations, Santé* apparaissant ainsi comme la continuation naturelle voire unique de la licence de droit.

Sans formation équivalente au sein de son établissement, la licence de droit se trouve toutefois concurrencée par celle de l'Université de Toulouse 1 Capitole -UT1 sur laquelle elle s'adosse. La formation profite d'ailleurs de l'intervention en nombre d'enseignements-chercheurs de l' Université de Toulouse 1 Capitole -UT1 (8 enseignants-chercheurs sur 27 seulement sont des titulaires en poste dans le CUFR J.-F. Champollion). Cette forte proximité comme

la ressemblance de la licence de droit d'Albi et celle de l' Université de Toulouse 1 Capitole -UT1 pose alors la question de la réelle autonomie de la première formation. Cette interrogation est renforcée à l'analyse du rattachement scientifique des enseignants-chercheurs titulaires car ils appartiennent au Groupe de recherche et d'études juridiques d'Albi (GREJA). Cette entité non labellisée et constituée seulement depuis 2011, semble être une structure locale et agrégée de divers laboratoires de l'Université de Toulouse 1 Capitole -UT1 (Institut Maurice Hauriou, IDETCOM, Centre toulousain d'Histoire du droit et des idées politiques, Institut de droit privé).

Les liens avec l'environnement socio-professionnel sont quant à eux classiques et se concrétisent grâce la participation de quelques professionnels à des enseignements, l'organisation de journées de découverte des métiers du droit et l'accueil en stage des étudiants.

L'équipe pédagogique logiquement de taille modeste (27 membres) et soutenue par une équipe administrative réduite à une secrétaire contractuelle, est renforcée par une dizaine d'intervenants professionnels principalement des avocats en charge des travaux dirigés L'implication du secteur professionnel dans la formation est donc réelle car elle représente environ 38% des heures dispensées dans la licence.

Les organes de pilotage sont ceux normalement attendus dans ce type de formation. La licence de *Droit* est ainsi placée sous la responsabilité du directeur du département *Droit-économie-gestion* aidé par un conseil de département et d'un conseil de perfectionnement. Cette structuration du pilotage n'est cependant pas propre à la licence de droit car le conseil de perfectionnement est notamment et apparemment commun avec la licence d'*Administration économique et sociale* (AES) située à Rodez.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Le site albigeois du CUFR J.-F. Champollion accueille depuis 2011 un groupe de recherche juridique (GREJA) composé des enseignants-chercheurs titulaires. Rattaché aux laboratoires de droit de l'Université de Toulouse 1 Capitole - UT1, cette structure permet de maintenir une dynamique de recherche propre et de proposer aux étudiants une ouverture au monde scientifique.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'accompagnement des étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel fait l'objet d'une attention particulière de la part du CUFR J.-F. Champollion. Organisée au principal par le service de l'établissement en charge de l'insertion professionnelle, l'unité d'enseignement obligatoire « Construction d'un parcours de formation » est proposée aux étudiants de licence. Ce dispositif évalué repose principalement sur des stages facultatifs en L1 (Semestre 2), obligatoires en L2 (Semestre 4) et L3 (Semestre 6) et sur l'élaboration d'un portefeuille de compétences.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>L'établissement relayé par la formation donne une place importante aux stages dont le suivi est assuré par un enseignant référent. Celui-ci est évalué et fait en effet l'objet d'une préparation spécifique avec le professionnel. Les projets à visée professionnelle éventuellement tuteurés à destination des étudiants sont absents de la formation.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Peu d'étudiants de la licence de droit sollicitent le dispositif ERASMUS alors que la CUFR J.-F. Champollion est liée par convention à neuf universités européennes et une université américaine. Un accord particulier lie l'établissement à des instituts de formation africains (Institut universitaire d'Abidjan et Institut de Management de Dakar). Un nombre croissant de ces étudiants suivent par plateforme électronique une licence de droit organisée par le CUFR J.-F. Champollion. Les échanges internationaux concernant les enseignants sont aussi en nombre très modéré et l'accueil de professeurs étrangers permet l'organisation de conférences en langue anglaise.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'intégration dans la licence grâce à une validation des acquis de l'expérience ou après une formation continue est prévue. En revanche les étudiants en contrat de professionnalisation et d'apprentissage ne sont pas pris en charge. La licence de droit ne propose pas de dispositifs de mise à niveau, de réorientation ou de passerelles pour les étudiants en difficulté malgré notamment un taux d'échec en 1ère année de licence de 50%. Il semble que la formation ne prévoit pas de surcroît de tutorat d'accompagnement.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignements des matières fondamentales disciplinaires suivent le schéma classique des Cours Magistraux (CM) complétés par des Travaux Dirigés (TD). Si certains choix sont susceptibles d'être discutés comme la présence d'un enseignement en droit des affaires en Semestre 3, ceux-ci n'atteignent pas l'essentiel de la formation.</p> <p>La proportion des TD par rapport aux CM demeure peu originale (21% des cours dispensés durant la licence). Les étudiants suivent une langue obligatoire tout au long du cursus sans possibilité cependant de certification (TOEIC-Test of English for international communication). Les nouvelles technologies sont employées de manière classique pour une licence de droit (support de cours essentiellement) et seule une préparation à la certification C2i-Certificat Informatique et Internet est prévu dans ce domaine.</p> <p>Les étudiants en situation particulière (handicap, sportifs de haut niveau, formation continue, reprise d'études) peuvent disposer d'un contrat d'étude personnalisé ou spécifique de formation.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>A défaut de précisions du dossier qui aurait pu souligner des modalités d'évaluations spécifiques des étudiants, la formation ne semble que reprendre le système proposé de manière plus générale par l'établissement et qui met en avant le contrôle continu et les examens écrits.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le CUFR J.-F. Champollion s'assure du suivi des acquisitions de compétences des étudiants de licence en leur permettant d'élaborer au 3ème semestre un portefeuille de compétences. Cette option ne trouve cependant que peu de traduction concrète dans la maquette de la licence et la plus-value réelle de l'utilisation de cet outil n'est pas connue.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par la division d'orientation des stages et de l'insertion. Ce service de l'établissement effectue ainsi une série d'enquêtes classiques ainsi que six mois après l'obtention du diplôme de licence. Si la qualité de ces outils est intrinsèquement satisfaisante, la durée de recherche d'emploi des étudiants sortant du cursus de licence diplômés ou non comme les métiers occupés réellement par les diplômés de la licence ne sont pas renseignés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement qui se réunit régulièrement est composé pour moitié d'étudiants et pour l'autre moitié d'enseignants-chercheurs et de personnalités extérieures. Ses attributions et son fonctionnement sont peu décrits aussi l'impact de son travail sur les méthodes pédagogiques et sur la performance de la formation demeurent inconnus.</p> <p>Si la formation a procédé à son autoévaluation, sa prise en compte dans son évolution n'est pas renseignée. Il est d'ailleurs difficile de porter une appréciation sur la méthode utilisée ici car la licence d'AES a produit la même autoévaluation.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Dispositif d'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel.
- Formation en droit complète.
- Ouverture progressive à l'international.

Points faibles :

- Absence de dispositifs de mise à niveau, de réorientation, de passerelles ou de tutorat.
- Dossier et annexes parfois insuffisamment renseignés.
- Liens avec les masters de droit non précisés.
- Equipe pédagogique propre au Centre universitaire Jean-François Champollion - CUFR Champollion réduite.

Conclusions :

Le projet pédagogique est cohérent et de nombreux dispositifs de qualité existent pour aider les étudiants à formaliser progressivement un projet professionnel. Même si les taux de réussite en L1 demeurent moyens, ceux de L2 et de L3 n'ont cessé de progresser. Ces efforts méritent d'être développés et un renforcement de l'équipe pédagogique et administrative propre au CUFR J.-F. Champollion et dédié au cursus de droit conforterait en ce sens la solidité et la bonne évolution du projet pédagogique. Il conviendrait par ailleurs de clarifier les relations qu'entretient le département de droit de l'établissement avec celui de l'Université de Toulouse-1 Capitole - UT1. La formation pourrait ainsi mieux assumer et mettre en valeur ses qualités propres, la proximité étant indéniablement une de celles-ci.

Observations de l'établissement

La Directrice,

Au Directeur de la Section des
Formations et diplômes

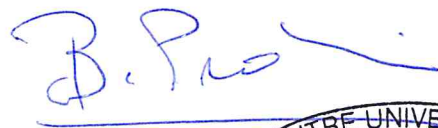
HCERES

Objet : observations rapports HCERES des formations du CUFR Champollion

Monsieur le Directeur,

Suite aux rapports d'évaluations des formations du CUFR Champollion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste exhaustive des formations n'appelant pas d'observations de la part de l'établissement.

La Directrice,



Brigitte Pradin



PJ : Annexe Liste des diplômes sans observations.

ANNEXE : Liste des diplômes sans observations

LICENCES

Licence LLCER - S3LI160011088-011329-RT

Licence Lettres Modernes S3LI160011082-010769-RT

Licence Droit - S3LI160011068-010948-RT

Licence AES - S3LI160011080-010946-RT

Licence Histoire - S3LI160011081-010029-RT

Licence Informatique - S3LI160011089-010256-RT

Licence Mathématiques - S3LI160011090-010259-RT

Licence STAPS - S3LI160011092-011279-RT

LICENCES PROFESSIONNELLES

Licence professionnelle EPRE - S3LP160011072-010226-RT

Licence professionnelle 3M - S3LP160011075-010239-RT

Licence professionnelle CGPI - S3LP160011076-010241-RT

Licence professionnelle DCFO - S3LP160011077-010243-RT

Licence professionnelle EBD - S3LP160011078-010247-RT

Licence professionnelle GCPISH - S3LP160011079-010249-RT

MASTERS

Master Psychologie - S3MA160011052-010854-RT

Master Droit public - S3MA160011055-011133-RT

Master Droit notarial - S3MA160011057-011009-RT

Master Droit privé - S3MA160011059-011022-RT

Master SCI - S3MA160011070-011057-RT

Master MAP - S3MA160011135-011417-RT.